

VIII.

Champlain entreprend la construction d'un fort plus spacieux.

Retrouvant donc les choses dans le même état, et considérant que ce Fort était bien petit pour servir de retraite aux habitants de Québec, en cas d'attaque, et de lieu de défense aux soldats, quand il plairait au roi d'en envoyer, il résolut, nonobstant la mauvaise volonté de la Compagnie, de le démolir et de construire à la place un Fort plus spacieux, auquel il ne donna d'autre forme que celle de l'assiette du lieu qu'il avait choisi, et qui lui paraissait naturellement très-fortifié. Il démolit donc le petit Fort, et en employa les matériaux à construire, en partie, le nouveau. C'étaient des fascines, des pièces de bois, et de la terre revêtue de gazon, qu'il avait vu employer, en Europe, comme très-propres à faire de bonnes forteresses. Avec ces matériaux il construisit donc le deuxième Fort de Québec, et il le flanqua de deux petits bastions de même matière, en attendant qu'un jour on le fit revêtir en maçonnerie. L'état où il trouva le pays, comme nous le dirons bientôt, lui fit désirer que le Fort pût être mis en défense dès le printemps suivant, 1627, et, dans ce dessein, il y employa quelques hommes qui travaillèrent avec beaucoup de constance et d'ardeur. Mais il n'obtint pas les dix travailleurs que devait lui fournir la Compagnie, tout ce qu'il put, ce fut d'en écrire au vice-roi pour lui en faire ses plaintes, et surtout de profiter de toutes les occasions pour employer quelques hommes à ces travaux et à ceux de l'habitation. Rien n'était cependant plus nécessaire que de mettre la petite colonie en état de défense, tant contre les attaques des Iroquois, avec qui la guerre venait alors de se rallumer, que contre les surprises perfides et cruelles de nos sauvages alliés, les Montagnais, les Abenakis, les Hurons et les Algonquins.

IX.

Déclaration de guerre avec les Iroquois, occasionnée par les sauvages alliés.

Quelques jeunes hommes de ces derniers, au nombre de neuf ou dix, étant allés en guerre contre les Iroquois, malgré la paix conclue avec eux, avaient pris, par trahison, trois de ces sauvages, dont l'un s'était échappé de leurs mains, et les deux autres avaient été conduits aux Trois-Rivières, où, après les avoir maltraités, on se disposait à les faire mourir. Champlain, pour étouffer à sa naissance cette nouvelle guerre, qui pouvait mettre tout le pays en combustion, reprocha sévèrement, aux sauvages alliés, leur perfidie, et leur ordonna de conduire les deux prisonniers dans leur pays, avec des présents à ceux de leur nation pour les apaiser. Ils consentirent à reconduire l'un des deux, et demandèrent que quelques Français les accompagnassent pour donner plus de créance à leur ambas-